



LE PHÉNIX

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Mon Centre, mon milieu de vie.

MESURES ADAPTATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (FGA)

TU AS L'INTENTION D'ALLER AU CÉGEP ?

Au Cégep, un diagnostic de professionnel (psychologue, orthophoniste, ergothérapeute, etc.) est obligatoire pour obtenir des mesures adaptatives. En FGA, ce n'est pas obligatoire. Si tu as besoin d'information à ce sujet, tu dois prendre rendez-vous avec un orthopédagogue.

Tu avais des mesures d'adaptation lors des évaluations dans ton ancienne école ?

Tu devras rencontrer un orthopédagogue afin de bien comprendre le fonctionnement à l'éducation des adultes.

N'attends pas à la dernière minute !

Prends les choses en main !

LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

- Informer l'école de sa situation ;
- Rencontrer un orthopédagogue pour connaître le fonctionnement des mesures d'adaptation lors des évaluations ;
- Utiliser les mesures proposées en contexte d'apprentissage ;
- Valider avec l'enseignant ou l'orthopédagogue la nécessité de la mesure avant d'aller en salle d'évaluation.*

* **Prévoir au moins une semaine avant la date de l'évaluation.**

COORDONNÉES

Simon-Pierre Bellemare

Orthopédagogue FGA, francisation et FAD

(418) 652-2158 poste 7521

Local 156-B

sp.bellemare@cssdd.gouv.qc.ca

Audrey Roy

Orthopédagogue FGA et secteur jeune du Phénix

(418) 652-2158 poste 7523

Local 001

audrey.roy@cssdd.gouv.qc

IMPORTANT

Les mesures d'adaptation du secteur jeune sont-elles systématiquement appliquées en formation générale des adultes? **NON**

Les informations présentes et pertinentes dans le plan d'intervention ou les recommandations d'un professionnel sont analysés par un orthopédagogue en collaboration avec les enseignants qui observent leur utilité en classe.

En formation à distance (FAD), le temps supplémentaire est appliqué seulement si l'élève manque de temps à la suite de ses premiers examens au Phénix.

Centre
de services scolaire
des Découvreurs

Québec